

# La Paroisse... vue sous ses différents angles

## Sources :

- [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch) / directives et formulaires
- [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch) / documents



## Du point de vue **CANONIQUE / CIC**

- Cf. directive 722 / annexes au Règlement pour les Conseils de gestion

515	La Paroisse
532	Tâches du curé
537	Le Conseil de gestion
1255+1260	Les biens temporels de l'Eglise
1261-1287	Les quêtes
1281-1289	L'administration des biens
1290-1295	Les contrats et en particulier l'aliénation

## Du point de vue **JURIDIQUE / LREE-RLREE**

- Cf. directive 7611 / LREE du 13.11.1991

Art. 3	Reconnaissance de droit public
Art. 5	Contribution subsidiaire des communes
Art. 6-8	Moyens propres – frais de culte – frais de personnel
Art. 9-11	Comptes paroissiaux
Art. 13-15	Financement des contributions communales
Art. 16-18	Rapport entre Eglise et Etat sur le plan cantonal

- Cf. directive 7612 / RLREE du 7.07.1993

Art. 3-4 <sup>1</sup>	Salaires et charges sociales
Art. 6	Loyer
Art. 7-8	Prévoyance
Art. 10 <sup>2</sup>	Maintien en fonction au-delà de l'âge légal de la retraite
Art. 15-17	Modèle de décompte et financement

## Du point de vue **ADMINISTRATIF**

- Cf. directive 721 / Règlement pour les Conseils de gestion
- Cf. vade mecum pour l'administration des biens ecclésiastiques
- Cf. directives 5551-5561 / CED – CDAS
- Cf. directive 701 / conservation d'objets d'art ecclésiastiques
- Cf. directive 702 / manifestations profanes dans les églises et chapelles
- Cf. directive 751 / messes fondées
- Cf. directives 781-782-783 / archives et classement



## Du point de vue **FINANCIER**

- Cf. remise des comptes et budgets annuels
- Cf. contrôles périodiques des finances paroissiales

## Du point de vue **HIERARCHIQUE**

- Lien avec l'Eglise diocésaine / registres paroissiaux, etc.
- Soutien aux tâches de cofinancement aux échelons romand, alémanique, supradiocésain et national (cf. quête 1<sup>er</sup> novembre / contribution RKZ)